

	<p>Commune de CRÉANCEY 21320 CRÉANCEY</p> <p>Tél:03.80.90.89.28 Fax : 03.80.90.89.71 e-mail : mairie.creancey@orange.fr</p>	<h1>ARRETE DU MAIRE</h1> <h2>N° 2014-26</h2>
---	--	--

VOIE COMMUNALE N° 4 BARREE JEUDI 4 SEPTEMBRE 2014

Le Maire de la Commune de CREANCEY , VU

- Le Code de la Route,
- Le Code Général des Collectivités Territoriales,
- La Loi n° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions ;
- L'Arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation des routes et autoroutes ;
- L'Instruction Interministérielle relative à la signalisation routière – livre I – huitième partie – signalisation temporaire, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 ;
- La demande formulée par l'entreprise Rougeot en date du 1^{er} septembre 2014 relative aux travaux de réfection de la voie communale n° 4 ;

Considérant qu'il y a lieu pour des raisons de sécurité publique de réglementer la circulation sur la Voie Communale n° 4, sur toute sa longueur (du centre du village à la RD 977 Bis), pendant la durée des travaux de réfection de voirie ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : la Voie Communale n° 4 sera interdite jeudi 4 septembre 2014 durant toute la durée des travaux de réfection de la voirie.

ARTICLE 2 : La Voie Communale n°4 sera barrée du centre du village jusqu'au pont de l'autoroute, un panneau « route barrée à 100 mètres » sera mis en place depuis la RD 977 Bis, afin de laisser le libre accès aux entreprises

ARTICLE 3 : La Signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise Rougeot ;

ARTICLE 4 : L'entreprise Rougeot affichera cet arrêté à chaque extrémité de la section concernée de la voie pendant toute la durée du chantier.

ARTICLE : Ampliation du présent arrêté est effectué auprès de :

- *Monsieur le responsable de l'entreprise Rougeot,*
- *Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté*

Je certifie le caractère exécutoire du présent arrêté, affiché aux emplacements officiels.

Fait à Créancey, le 1^{er} Septembre 2014

Le Maire,
Jocelyn CHAPOTOT

